

RELEVES DE DECISIONS

Bureau Exécutif FFVoile du 31 mai 2011

Pour consulter tous les documents : http://wss.ffvoile.org/BE_CA/

Présents : Henry BACCHINI, Jacques CATHELINEAU, Jean-Pierre CHAMPION, Jean-Pierre CHURET, Bernard DAVID, Christine FOURICHON, Philippe GOUARD, Marie-Thérèse LANNUZEL JOURDAS, Eric MARLIOT, Jean-Claude MERIC, Nathalie PEBEREL, Christian PEYRAS, Dominique TINCELIN, Marc BOUVET, Henri GIRAUD, Jean-Luc DENECHAU, Philippe DELHAYE, Claude THOUROT

Excusés : Bernard BONNEAU, Olivier BOVYN, Jean-Christophe COUR, Jean KERHOAS, Jean-Luc PAULOU

Points	Décisions
1	VIE FEDERALE
1-1 Décision 1	<u>Approbation du relevé de décisions des Bureaux Exécutifs des 25 Mars 2011, 13 Mai 2011 et des comités opérationnels des 06/04/2011</u> Le BE adopte à l'unanimité les relevés de décisions des BE du 25 Mars et 13 Mai ainsi que celui du CO du 6 Avril 2011. Le BE s'est prononcé à l'unanimité par vote électronique pour entériner la résolution autorisant la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner des jurys nationaux sans appel composés de trois juges nationaux pour la Générali Solo et la Quiberon Solo 2011.
1-2 Décision 2	<u>Prix des licences 2012</u> Le BE adopte le montant des licences 2012 : Club Adulte : 48,5 € Club Jeune : 24,25 € Temporaire 1 Jour : 10 € Temporaire 4 Jour : 24 € Compte tenu d'un possible changement de compagnie d'assurance suite à un appel d'offre dans le dernier semestre 2011, le prix de la licence pourra être revu en cas de changement de la part assurance.
1-3 Décision 3	<u>E-commerce : intégration de l'offre régates dans AwoO (coût, capacité à gérer ce nouveau développement sans pénaliser la Version 1 de AwoO etc..)</u> Le BE décide de mettre en place sur la plateforme AwoO un module de gestion des Evénements. La FFVoile, pour sa participation dans le cofinancement avec Partner Talent, fera un apport en nature par la réalisation par son service informatique de tout le module inscription à la régates (pour fin novembre 2011). Cette proposition sera soumise à Partner Talent. La commission pour la plateforme est de 3% et 6% pour un revendeur. Pour les autres évolutions (gestion des adhérents, création de site web automatisée etc...), un sondage va être proposé aux clubs utilisateurs et/ou intéressés pour connaître leurs priorités.
1-4 Décision 4	<u>Priorités informatiques</u> Le BE adopte le tableau des priorités informatiques, annexé au présent relevé de décisions.
1-5 Décision 5 Vote CA	<u>Budget corrigé 2011</u> Le BE adopte le budget corrigé 2011 qui avait été initialement voté par l'AG du 24 Mars. Il s'équilibre en dépenses/recettes à 11 232 K€ (soit une variation de + 874 K€), compte tenu de la prise en compte de la nouvelle répartition des produits et charges affectés Le budget investissement s'élève à 959 € (inchangé) Ce budget sera soumis au vote du CA du 18 Juin
1-6 Décision 6	<u>Point sur l'informatisation des licences passeport voile</u> Le bureau exécutif décide pour le 1 ^{er} janvier 2012 de supprimer la saisie papier des

	<p>licences passeports voile sauf rare dérogation. Le sujet sera également ré abordé lors d'un prochain BE pour traiter la problématique de l'utilisation ASPOWEB/SAICLUB et les Glénans, UCPA, Club Med ...</p>
1-7	<u>Modification des textes statutaires CDVoile 13</u>
Décisions 7	Le BE de la FFVoile entérine les modifications apportées aux textes statutaires du comité départemental de voile des Bouches du Rhône lors de son Assemblée générale du 12 Février 2011.
1-8	<u>Mandat donné au secrétaire général de la FFVoile pour entériner les modifications apportées aux textes statutaires des Ligues et CDVoiles</u>
Décision 8	Le Bureau Exécutif donne mandat au secrétaire général de la FFVoile afin d'entériner les modifications apportées aux textes statutaires des ligues et des CDVoiles.
2	DEPARTEMENT VOILE LEGERE
2-1	<u>Liste Bleuets – complément</u>
Décision 9	Le Bureau Exécutif entérine l'accession de Sandy Fauthoux à la liste restreinte Bleuets 2011.
2-2	<u>Date et attribution Championnats de France et Open de France</u>
	Le BE décide à l'unanimité l'attribution :
Prochain BE	Attribution du Championnat de France Voile Légère 2012 à
Prochain BE	Attribution de l'Open de France 2012
Prochain BE	Attribution du Championnat de France sur flotte collective 2012
2-3	<u>Schéma directeur : parcours sportif Jeunes</u>
Info	Le BE prend connaissance d'un projet de Schéma directeur du parcours sportif jeunes étant entendu que ce document fera l'objet d'améliorations/amendements.
3	HABITABLE
3-1	<u>Habilitation d'un centre de survie ISAF en Guadeloupe</u>
Décision 10	La FFVoile accorde au Centre appelé « SARL TOP 50 » situé à Pointe à Pitre en Guadeloupe l'habilitation à organiser des stages d'entraînement à la survie tels que définis dans l'annexe G des « ISAF OSR », et dans le respect des dispositions stipulées ci-dessus. Tout changement dans ces dispositions devra être immédiatement porté à la connaissance de la FFVoile, et du responsable des RSO, et sera susceptible, après examen, de rendre l'habilitation caduque.
4	DEVELOPPEMENT
4-1	<u>Dossier guide de mer</u>
info	La FFPP souhaite dans le cadre du projet Odyssée et la mise en valeur de l'Escale Nautique, mettre en place des agents d'accueil « Bosco Odyssée » véritable interface entre le Port, la Cité et les terroirs. Spécialement formés, ils seront chargés de l'accueil, l'information des plaisanciers, la sensibilisation à la prévention de l'environnement, les conseils sur la navigation, la sécurité, les manœuvres dans le port. Dans le cadre des Guides de mer, la FFPP souhaite qu'ils soient reconnus. La FFVoile par son savoir-faire pourrait être le partenaire de la formation de ces agents ou les Clubs offrir toute ou partie de ce service.
5	CCA
5-1	<u>Intégration des juges internationaux français dans les groupes d'arbitres CCA</u>
Décision 12	Le Bureau Exécutif valide l'intégration des arbitres internationaux au processus d'affectation dans les groupes d'arbitres pour l'édition des listes 2012. Les arbitres internationaux nommés par l'ISAF à une date postérieure à cette décision du Bureau Exécutif devront obligatoirement postuler à un groupe d'arbitres et seront affectés, sur décision de la Commission Centrale d'Arbitrage à un des groupes existants (3 à 1) avec la mention internationale.

	Les arbitres internationaux nommés par l'ISAF à une date antérieure à cette décision du Bureau Exécutif pourront, à leur convenance, soit postuler à l'intégration d'un des groupes existants (3 à 1) avant le 1 ^{er} janvier 2013, soit maintenir leur affectation au groupe international.
5-2	<u>Indemnisation des arbitres sur les compétitions soumises à convention d'arbitrage</u>
Décision 13	Le BE décide de ne pas donner suite à la proposition de rémunérer un 3 ^{ème} juge. L'évolution sera revue ultérieurement.
6	FORMATION
6-1	<u>Annexe 4/H (habilitation des centres et des organismes de formation) du règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile</u>
Décision 14	Conformément au mandat du Conseil d'administration FFVoile du 4 mars 2011, le Bureau exécutif de la FFVoile réuni le 31 mai 2011 valide le texte présenté de l'article 2H de l'annexe 4H du règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile.
7	SPORT ENTREPRISE
7-1	<u>Projet « régater sans bateau en habitable »</u>
Décision 15	Le bureau exécutif valide le projet présenté par la commission voile entreprise : « régater sans bateau en habitable » et missionne Claude Thourot pour continuer les négociations avec les loueurs en liaisons avec les différents services et départements de la FFVoile